



AAF Parnassus US ESG Equities

Publication des produits sur le site Web



Résumé

Ce Compartiment promeut les caractéristiques environnementales/sociales (E/S) visées à l'article 8 du Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité (« SFDR »), mais n'a pas d'objectif d'investissement durable.

ABN AMRO Funds Parnassus ESG Equities (« le Compartiment ») promeut à la fois des caractéristiques environnementales et sociales, mais n'a pas d'objectif d'investissement durable. Sur le plan environnemental, le Compartiment favorise la gestion du risque climatique. Les caractéristiques sociales promues par le Compartiment se concentrent sur les droits de l'homme au niveau mondial, les normes de droit du travail ainsi que la diversité, l'équité et l'inclusion. Le Compartiment est conforme aux critères de responsabilité ESG d'ABN AMRO Investments Solutions (« la Société de gestion ») et aux critères d'adéquation ESG de Parnassus Investments (« le Gestionnaire d'investissement externe »).

Le Gestionnaire d'investissement externe s'engage à appliquer des filtres à la fois négatifs et positifs ainsi qu'à prendre des mesures d'engagement si nécessaire. Le Compartiment est composé d'émetteurs qui sont soit des leaders dans les bonnes pratiques ESG, soit attractifs en raison de leur progression sur les questions ESG.

Aucun indice spécifique lié aux ESG n'a été désigné pour ce Compartiment.

Le Gestionnaire d'investissement externe a mis en place un processus qui intègre la recherche fondamentale et ESG (environnementale, sociale et de gouvernance) pour évaluer la qualité et la valorisation des sociétés dans lesquelles il envisage d'investir. Les évaluations ESG comprennent des filtres d'exclusion et une évaluation ESG ascendante. Le Gestionnaire d'investissement externe attribue aux sociétés un score ESG propriétaire en s'appuyant sur diverses informations provenant de fournisseurs de données ESG externes et d'analyses internes. Un rapport d'une page sur les risques ESG est rédigé pour chaque participation potentielle. Le rapport contient les informations ESG disponibles, résume les principaux risques et points positifs, indique les scores de risque de réputation et de risque important susvisés et décrit les opportunités d'engagement. Le Directeur des investissements du Gestionnaire d'investissement externe donne son approbation à l'examen d'un investissement éligible à l'inclusion dans le portefeuille. L'investissement éligible s'entend de l'investissement ayant passé les filtres d'exclusion normative et sectorielle visés dans le document d'information figurant sur le site Web et ayant un score ESG minimum. Aucun investissement ne sera envisagé dans les sociétés dont le score, tel qu'évalué par le processus ESG, est situé dans le quartile inférieur de l'univers d'investissement.

Le Compartiment n'envisagera d'investir que dans des sociétés qui suivent de bonnes pratiques de gouvernance ; par conséquent, seules les sociétés qui répondent aux critères définis par la Société de gestion et le Gestionnaire d'investissement externe, tels que décrits dans le document d'information figurant sur le site Web, seront éligibles à l'investissement. Les critères définis prendront notamment en compte les questions relatives à la structure de gestion, aux relations avec les collaborateurs, à la conformité fiscale et à la rémunération du personnel.

Le Compartiment investira au moins 90 % de son actif net dans des investissements conformes aux caractéristiques environnementales et sociales mises en avant. Par conséquent, jusqu'à 10 % de l'actif net ne sont pas nécessairement alignés sur ces caractéristiques (il s'agit d'instruments dérivés et de liquidités utilisés à des fins d'investissement, de couverture et de gestion efficace du portefeuille).

Le Gestionnaire d'investissement externe et la Société de gestion suivent les caractéristiques E/S mises en avant pour le Compartiment en se basant sur des contrôles automatisés et manuels visant à assurer le respect des directives de durabilité du portefeuille.

Le Gestionnaire d'investissement externe ne fait pas appel à des fournisseurs de données tiers pour déterminer si une société donnée est adéquate pour le Compartiment. Néanmoins, le Gestionnaire d'investissement externe intègre des sources externes de recherche ESG dans sa propre analyse sur les sociétés telles que MSCI (recherche ESG, principalement le score MSCI de capital humain), Sustainalytics (recherche ESG) et ISS

(données d'émissions de carbone essentiellement). Pour les contrôles quantitatifs, la Société de gestion a recours à des fournisseurs ESG externes tels que Sustainalytics (scores de risques ESG, implication des produits dans des activités controversées, alignement sur les principes du Pacte mondial des Nations Unies, évaluation des controverses) et ISS (soutien au vote par procuration, données climatiques et ODD).

Les limites méthodologiques peuvent être évaluées en termes de nature des informations ESG (quantification des données qualitatives), de couverture ESG (certaines données ne sont pas disponibles pour certains émetteurs) et d'homogénéité des données ESG (différences méthodologiques).

En ce qui concerne la recherche raisonnable au niveau de l'investissement, le Gestionnaire d'investissement externe désigne un sponsor gestionnaire de portefeuille et un analyste ESG pour réaliser une analyse fondamentale approfondie. Dans un premier temps, le directeur de la recherche ESG recommande l'inclusion de la société et le Directeur des investissements approuve (ou non) la société comme éligible (ou non) à l'inclusion dans le portefeuille ; enfin, si elle réussit ces contrôles, la société est ajoutée au système interne de négociation et de surveillance du Gestionnaire d'investissement externe. De son côté, la Société de gestion examine périodiquement l'alignement des investissements du portefeuille sur la politique d'investissement du Compartiment par le biais d'examen périodiques exécutés par l'analyste dédié de l'équipe de due diligence de la Société de gestion (évaluation des capacités, processus de décision d'investissement, investissements de portefeuille, adéquation des trajectoires d'engagement, etc.) et de commentaires qualitatifs vérifiés par l'équipe ESG.

Dans le cadre de son modèle économique de conseil par délégation, la Société de gestion se charge du vote pour le compte du Compartiment, tandis que le Gestionnaire d'investissement externe s'occupe de l'engagement avec les sociétés. Néanmoins, le Gestionnaire d'investissement externe peut jouer un rôle de conseil avant de voter et de guider la Société de gestion dans le cadre de questions spécifiques dans lesquelles il est engagé.



Aucun objectif d'investissement durable

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas d'objectif d'investissement durable.



Caractéristiques environnementales/sociales du produit financier

L'analyse des facteurs ESG est systématiquement intégrée au processus de prise de décision d'investissement d'**ABN AMRO Funds Parnassus US ESG Equities** (le « Compartiment »). Le Gestionnaire d'investissement externe définit l'intégration ESG comme le processus de reconnaissance de l'importance financière (ou du caractère significatif) des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise dans le cadre du processus d'investissement. Le Compartiment utilisera une sélection de titres conformes aux critères de responsabilité ESG d'ABN AMRO Investment Solutions (la « Société de gestion »). Pour être retenus, les Gestionnaires d'investissement externes doivent se conformer aux normes de qualité de la Société de gestion et suivre un processus de sélection qualitative. Ce processus repose sur l'analyse approfondie de la politique de responsabilité sociale d'entreprise du Gestionnaire d'investissement externe ainsi que de ses points forts en matière de développement durable, reposant sur l'analyse des professionnels ESG, la philosophie et le processus d'investissement. En vertu des critères de responsabilité ESG de la Société de gestion, le Gestionnaire d'investissement externe s'engage à appliquer des filtres négatifs et positifs ainsi qu'à prendre des mesures d'engagement si nécessaire. Le Compartiment est composé

d'émetteurs qui sont soit des leaders dans les bonnes pratiques ESG, soit attractifs en raison de leur progression sur les questions ESG.

Le Compartiment promeut à la fois des caractéristiques environnementales et sociales. Sur le plan environnemental, le Compartiment favorise la gestion du risque climatique. Les caractéristiques sociales promues par le Compartiment se concentrent sur les droits de l'homme au niveau mondial, les normes de droit du travail ainsi que la diversité, l'équité et l'inclusion.

Aucun indice de référence n'a été désigné dans le but d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment.



Stratégie d'investissement

Description de la stratégie

Le Gestionnaire d'investissement externe a mis en place un processus qui intègre la recherche fondamentale et ESG (environnementale, sociale et de gouvernance) pour évaluer la qualité et la valorisation des sociétés dans lesquelles il envisage d'investir. Les évaluations ESG comprennent des filtres d'exclusion et une évaluation ESG ascendante. La stratégie d'investissement repose sur un processus en trois étapes :

- Afin de déterminer la performance ESG, le Gestionnaire d'investissement externe examine en premier lieu le score des fournisseurs de notations ESG tiers (MSCI, ISS et Sustainalytics), évalue l'ampleur de l'impact des controverses commerciales sur les sociétés, élimine les sociétés exposées à des activités controversées et effectue une évaluation qualitative à partir d'un vaste éventail de facteurs ESG. La première tâche du Gestionnaire d'investissement externe consiste alors à évaluer les investissements potentiels afin de s'assurer qu'ils sont conformes aux filtres d'exclusion de la société (nucléaire, jeux d'argent, alcool, tabac, armes, combustibles fossiles).
- Dans un deuxième temps, le Gestionnaire d'investissement externe réalise une analyse approfondie des sociétés retenues afin d'évaluer leur profil ESG, y compris les questions ESG pertinentes (risques et opportunités significatifs) dans le contexte du secteur sous-jacent. Le Gestionnaire d'investissement externe analyse les antécédents environnementaux, sociaux et de gouvernance de chaque candidat à l'investissement, y compris son impact sur l'environnement, la manière dont il traite ses collaborateurs, la qualité de ses relations avec les communautés locales, les clients et la chaîne d'approvisionnement ainsi que ses politiques et pratiques de gouvernance d'entreprise. Cette analyse met l'accent sur les questions les plus pertinentes et les risques les plus importants pour la société et compare la société examinée à ses pairs. Le Gestionnaire d'investissement externe attribue un score exclusif à chaque société en fonction de son évaluation de la manière dont elle gère les risques importants et les risques d'atteinte à sa réputation. Ces scores permettent de déterminer si l'entreprise atteint le seuil ESG minimal pour qu'un investissement soit envisageable.
- Un rapport d'une page sur les risques ESG est rédigé pour chaque participation potentielle. Le rapport contient les informations ESG disponibles, résume les principaux risques et points positifs, indique les scores de risque de réputation et de risque important susvisés et décrit les opportunités d'engagement. À chaque titre sont associés un score de risque lié à la matérialité et un score de risque d'atteinte à la réputation. Le risque de matérialité fait référence à la probabilité qu'une entreprise soit financièrement impactée par sa gestion des thèmes ESG. Le risque d'atteinte à la réputation fait référence à la probabilité que la réputation d'une entreprise soit affectée par sa gestion des thèmes ESG. Ces scores reposent sur une échelle de 1 à 4, 1 représentant un risque faible et 4 un risque grave. Des modificateurs positifs (+) et négatifs (-) sont utilisés pour déterminer la trajectoire des scores. Les titres avec un score de 4 dans leur notation de risque de matérialité ou de risque d'atteinte à la réputation indiquent une « Recommandation Échec ».

Ce rapport est un outil que le Directeur des investissements du Gestionnaire d'investissement externe peut utiliser pour prendre une décision finale concernant l'éligibilité de la société à une inclusion dans le portefeuille.

Les limites méthodologiques peuvent être évaluées en termes de nature des informations ESG (quantification des données qualitatives), de couverture ESG (certaines données ne sont pas disponibles pour certains émetteurs) et d'homogénéité des données ESG (différences méthodologiques).

Pratiques de bonne gouvernance

Dans le cadre de sa « bonne politique de gouvernance », la Société de gestion du Compartiment identifie les sociétés qui ne respectent pas les bonnes pratiques de gouvernance. Les sociétés qui ne suivent pas des pratiques de bonne gouvernance sont exclues de l'univers d'investissement initial du Compartiment. La source de données utilisée pour tous les critères mentionnés ci-dessous et pour définir le test réussite-échec en matière de gouvernance de la Société de gestion est Sustainalytics.

Composant SFDR	Indicateur	Critères d'exclusion	Description
Structure de gestion saine	Pacte mondial des Nations Unies - Principe 10	Statut Liste de surveillance et Non conforme	Le Principe 10 du Pacte mondial des Nations Unies est lié à la lutte contre la corruption et les actes de corruption et stipule que les entreprises doivent lutter contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion et la corruption.
	Évaluation des controverses en matière de gouvernance	Niveaux élevés et sévères (équivalents aux niveaux 4/5 et 5/5)	Dans le cadre de l'évaluation des controverses, les sujets suivants sont abordés : irrégularités comptables, corruption et actes de corruption, pratiques anticoncurrentielles, sanctions et composition du conseil d'administration.
Relations avec les collaborateurs	Pacte mondial des Nations Unies Principes 3, 4, 5 et 6	Statut Liste de surveillance et Non conforme	Les Principes 3, 4, 5 et 6 du Pacte mondial des Nations Unies sont liés aux conditions de travail. Ces principes stipulent que les entreprises doivent respecter la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit à la négociation collective, l'élimination de toutes les formes de travail forcé et obligatoire, l'abolition effective du travail des enfants et l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et d'occupation.
	Évaluation des controverses sociales	Niveaux élevés et sévères (équivalents aux niveaux 4/5 et 5/5)	Dans le cadre de l'évaluation des controverses, les sujets suivants sont inclus : liberté d'association, travail des enfants/forcé, santé et sécurité, relations communautaires, respect des droits humains, normes de travail, discrimination et harcèlement.
Conformité fiscale	Évaluation des controverses en matière de gouvernance	Niveaux élevés et sévères (équivalents aux niveaux 4/5 et 5/5)	Dans le cadre de l'évaluation des controverses, l'évitement fiscal et l'évasion fiscale sont pris en compte.
Rémunération du personnel	Évaluation des controverses en matière de gouvernance	Niveaux élevés et sévères (équivalents aux niveaux 4/5 et 5/5)	La rémunération est prise en compte pour l'évaluation des controverses

Le Gestionnaire d'investissement externe évaluera la structure de gouvernance de toute société dans laquelle il est envisagé d'investir. Dans le cadre de ce processus, le Gestionnaire d'investissement externe prend en compte les politiques favorables aux actionnaires et la publication de rapports transparents, l'attention de la direction aux initiatives ESG, le renouvellement des dirigeants, la responsabilité et l'expertise du conseil d'administration, les politiques de rémunération des cadres, les femmes au conseil d'administration, ainsi que les structures de propriété et de gouvernance.

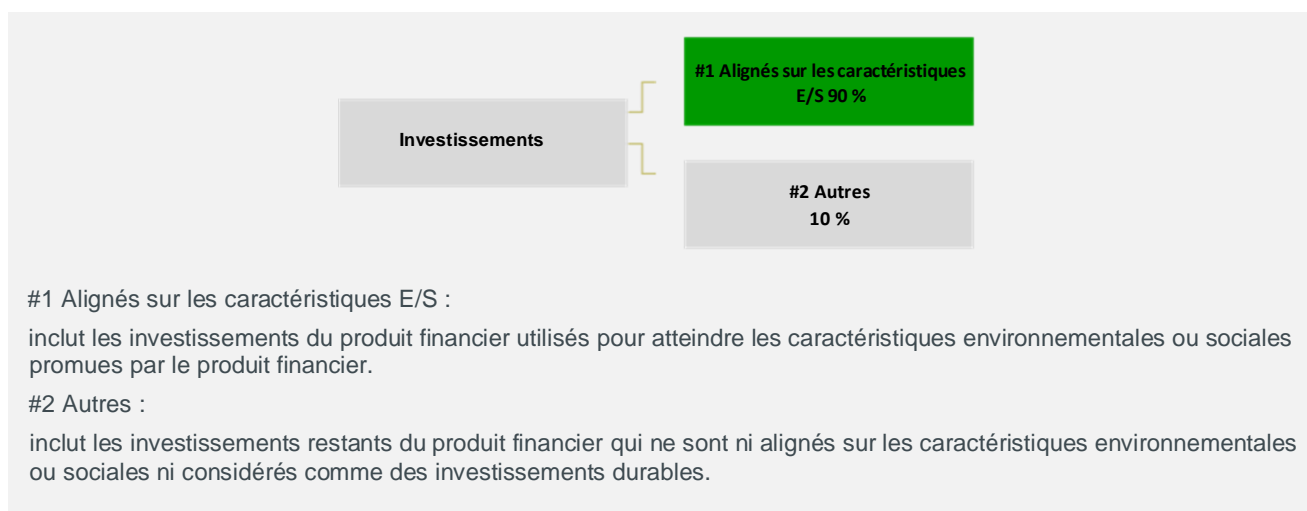


Proportion des investissements

Le Compartiment investit au moins 90 % de son actif net dans des actifs qui ont été déterminés comme « éligibles » selon le processus ESG en place (d'où des investissements alignés sur les caractéristiques environnementales et sociales promues (#1 Alignés sur les caractéristiques E/S).

Jusqu'à 10 % des investissements ne sont pas alignés sur ces caractéristiques (#2 Autres). Le terme « #2 Autres » inclut les instruments dérivés, les dépôts bancaires à vue, y compris les espèces détenues sur des comptes courants auprès d'une banque accessible à tout moment.

Ils sont utilisés à des fins d'investissement, de couverture et de gestion efficace du portefeuille. Il n'existe aucune garantie environnementale ou sociale minimale associée à ces investissements. Une description plus détaillée de l'allocation d'actifs spécifique de ce Compartiment est disponible dans le prospectus.



Surveillance des caractéristiques environnementales ou sociales

La Société de gestion et le Gestionnaire d'investissement externe effectuent indépendamment une évaluation de la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales du Compartiment.

Le Gestionnaire d'investissement externe surveille la gestion du risque climatique principalement par le biais des émissions de carbone des scopes 1 et 2. Il pense également que les entreprises qui ont mis en œuvre des Objectifs fondés sur la science sont mieux placées pour gérer leurs activités tout au long de la transition. Le Gestionnaire d'investissement externe examine ces informations lors de l'évaluation des sociétés à inclure dans le portefeuille et ces informations seront résumées dans le rapport sur les risques ESG (mis à jour au moins une fois par an) si elles présentent potentiellement un risque de matérialité ou d'atteinte à la réputation pour la société. Ces données sont également surveillées au niveau du portefeuille.

Le Gestionnaire d'investissement externe surveille les pratiques en matière de diversité et d'inclusion en évaluant les données statistiques au niveau du conseil d'administration. Cette évaluation intervient lorsque les sociétés sont examinées pour être incluses dans le portefeuille et les conclusions qui en découlent sont résumées dans le rapport sur les risques ESG (mis à jour au moins une fois par an) si elles présentent

potentiellement un risque de matérialité ou d'atteinte à la réputation pour la société. Ces données sont également surveillées au niveau du portefeuille.

Le Gestionnaire d'investissement externe évalue les problèmes mondiaux liés aux droits humains, le cas échéant, au niveau des chaînes d'approvisionnement, des opérations et des produits. Le portefeuille fait l'objet d'une surveillance permanente en ce qui concerne ces questions.

Le Gestionnaire d'investissement externe examine les normes du travail lors de l'évaluation des sociétés à inclure dans le portefeuille et ces informations seront résumées dans le rapport sur les risques ESG (mis à jour au moins une fois par an) si elles présentent potentiellement un risque de matérialité ou d'atteinte à la réputation pour la société.

Le Gestionnaire d'investissement externe surveille également la capacité à attirer et à retenir le personnel ainsi qu'à en développer les compétences en fonction des avantages, programmes de formation et de développement offerts et proposés, ainsi que l'engagement des collaborateurs en utilisant les scores MSCI Human Capital Development au niveau du portefeuille.

Les politiques et directives d'investissement du Compartiment sont vérifiées quotidiennement et avant négociation par le Gestionnaire d'investissement externe grâce à son logiciel de conformité.

Le suivi des caractéristiques environnementales ou sociales du produit d'investissement, en particulier les éléments contraignants décrits dans le document précontractuel, est assuré par un cadre de contrôle dédié qui peut différer selon le processus de décision d'investissement en place (délégation d'investissement ou investissement direct et multi-gestion). Sur la première ligne de défense, lorsqu'il s'agit d'examiner (i) le modèle de délégation d'investissement, le Gestionnaire d'investissement externe effectue ses propres vérifications sur ces indicateurs par le biais de ses propres outils au niveau du portefeuille, qui peuvent inclure des contrôles avant négociation ; (ii) l'investissement direct par la Société de gestion, l'équipe de gestion de portefeuille de la Société de gestion est chargée de vérifications spécifiques sur ces indicateurs, comme décrit dans le cadre des contrôles avant négociation. Sur la deuxième ligne de défense, la Société de gestion, par l'intermédiaire de son équipe Business Control & Oversight, effectue des contrôles périodiques a posteriori pour veiller à la conformité du portefeuille avec l'engagement pris (par exemple : contrôle du score ESG, du respect de l'ensemble des exclusions, du score ISS ODD, etc.). En cas de détection d'un « élément non conforme », l'équipe Business Control & Oversight analyse et classe « l'élément non conforme », et informe (i) le Gestionnaire d'investissement externe ou (ii) l'équipe de gestion de la Société de gestion.

En fonction de la nature de la non-conformité, l'équipe ESG peut décider de surveiller l'élément non conforme ESG (qui fera partie de la liste ESG). En cas de persistance de la non-conformité, un processus de remontée par l'intermédiaire des équipes Risque et Conformité est mis en place pour garantir un plan de correction en temps voulu et dans le meilleur intérêt des actionnaires et sur la base d'un processus interne.



Méthodologies

L'analyse ESG est systématiquement intégrée au processus de prise de décision d'investissement. Dans son cadre de travail ESG, la Société de gestion utilise les indicateurs de durabilité suivants pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment :

- Absence de sociétés qui ne répondent pas aux critères définis dans la liste d'exclusion de la Société de gestion et qui sont jugées incompatibles avec la promotion des caractéristiques E/S (p. ex. tabac, armes controversées).
- Évaluation du niveau de controverse - l'implication dans des controverses est une mesure clé des performances ESG. L'évaluation du niveau de controverse reflète dans quelle mesure une société est impliquée dans des polémiques et la façon dont elle gère ces polémiques.
- Conformité au Pacte mondial des Nations Unies - Le Pacte mondial des Nations Unies est la plus grande initiative en matière de durabilité des entreprises au monde visant à encourager ces acteurs et les sociétés du monde entier à adopter des politiques durables et socialement responsables, et à rendre compte de leur mise en œuvre. Le Pacte mondial des Nations Unies est un cadre fondé sur

des principes pour les entreprises, qui énonce dix principes dans les domaines des droits humains, du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption. Les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies sont issus de : la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et la Convention des Nations Unies contre la corruption.

- Scores de risque ESG : les scores de risque ESG mesurent l'exposition d'une entreprise aux risques ESG importants spécifiques à un secteur et la manière dont celle-ci gère ces risques. Cette méthode multidimensionnelle de mesure du risque ESG combine les concepts de gestion et d'exposition pour parvenir à une évaluation absolue du risque ESG.
- Émissions de GES du scope 1 - les émissions du scope 1 sont issues des opérations internes d'une entreprise, y compris la production d'énergie sur site, les flottes de véhicules, les opérations de fabrication et les déchets.
- Émissions de GES du scope 2 - les émissions du scope 2 sont des émissions indirectes générées par la production d'énergie utilisée par l'entreprise.



Sources des données et traitement

Le Gestionnaire d'investissement externe mène des recherches ESG internes et intègre de manière sélective des données de recherche ESG provenant de sources externes dans son analyse des sociétés. Les principaux fournisseurs externes de recherche ESG sont MSCI, Sustainalytics et ISS. Les détails sur les profils ESG des entreprises individuelles sont généralement vérifiés à l'aide de publications d'entreprise, de discussions avec les représentants de l'entreprise et de sources tierces.

Les données de gestion des risques climatiques (émissions des scopes 1 et 2) sont fournies par ISS. Les statistiques sur la diversité des conseils d'administration sont fournies par ISS. La plupart des entreprises du S&P 500 publient elles-mêmes leurs données sur ces sujets. Le score MSCI Human Capital Development qui évalue la capacité à attirer et à retenir le personnel ainsi qu'à en développer les compétences en fonction des avantages, programmes de formation et de développements offerts et proposés, ainsi que l'engagement des collaborateurs est un score exclusif attribué par MSCI.

Le Gestionnaire d'investissement externe ne s'appuie pas sur des fournisseurs de données tiers pour déterminer le caractère approprié d'une société pour les portefeuilles des clients. La méthodologie de recherche exclusive du Gestionnaire d'investissement externe, mise en œuvre par son équipe interne, favorise la prise de décision. Le Gestionnaire d'investissement externe parle souvent directement avec les équipes de direction des sociétés pour combler les lacunes importantes en matière d'informations et poursuit l'engagement après acquisition afin d'améliorer la publication des rapports ESG.

La Société de gestion utilise les données de fournisseurs externes pour surveiller les caractéristiques environnementales ou sociales et/ou les objectifs durables (le cas échéant) du Compartiment et pour modifier ses listes noires. Plus précisément, la Société de gestion utilise principalement Sustainalytics (score de risque ESG, controverse, implication des produits, Pacte mondial des Nations Unies, etc.), Morningstar (analyse des groupes de pairs du Compartiment et divers calculs de données ESG au niveau du portefeuille), gouvernance ISS (évaluation des votes de résolution et votes par procuration) et ISS Ethix (données climatiques, score des solutions ODD, etc.). Les données sont intégrées et stockées dans l'outil interne « front-to-back » et/ou disponibles dans le système de gestion des données dédié de la Société de gestion, alimenté directement et en continu par les fournisseurs (certaines informations peuvent être retardées). Les informations sont également disponibles via des portails dédiés développés par les fournisseurs externes, et dont l'accès est limité à des utilisateurs spécifiques de la Société de gestion (en tant qu'équipe ESG, équipe risque, etc.). La Société de gestion vérifie que les données sont disponibles, rapportées ou calculées et fiables au fil du temps.

Au cas par cas, par exemple si un score ESG est manquant, la Société de gestion peut utiliser d'autres sources d'information pour se faire sa propre opinion, y compris des informations provenant de son gestionnaire de portefeuille délégué pour vérifier l'adéquation ESG de l'investissement avec la stratégie du Compartiment.



Limitations aux méthodologies et aux données

La Société de gestion et le Gestionnaire d'investissement externe ont remarqué que les méthodologies et les données utilisées présentent les limites suivantes :

- Qualité des données : l'approche du Gestionnaire d'investissement externe inclut l'analyse qualitative des caractéristiques ESG d'une entreprise. La méthodologie est soumise à des limitations, notamment la dépendance à la qualité des données fournies par les sociétés en portefeuille ou les fournisseurs de recherche tiers.
- Couverture : l'équipe d'analystes ESG du Gestionnaire d'investissement externe peut ne pas être suffisamment fournie pour couvrir l'ensemble de l'univers d'investissement et des limites méthodologiques existent. En outre, en ce qui concerne les fournisseurs de données externes, bien que le nombre d'entreprises couvertes par les fournisseurs de données ait considérablement augmenté au fil du temps et que ce nombre continue à augmenter, il peut arriver qu'une entreprise spécifique ne soit pas évaluée par eux. En effet, soit le fournisseur de données ne couvre pas l'entreprise en question, soit l'entreprise n'a pas fourni les données nécessaires à une évaluation appropriée par le fournisseur de données.
- Divergences dans les notations ESG : le Gestionnaire d'investissement externe obtient ses données auprès de différents fournisseurs de données qui ont des méthodologies différentes pour évaluer la performance ESG. Le résultat de leur évaluation peut dans une certaine mesure être subjectif et incohérent.
- Données estimées : tous les points de données ne sont pas des données rapportées et certaines des données utilisées sont des estimations. Par exemple, dans le cas de données carbone ou de notations ESG, certains calculs techniques peuvent être basés sur des données estimées (par référence à la moyenne d'un groupe de pairs, par exemple).



Recherche raisonnable

Le processus de recherche du Gestionnaire d'investissement externe commence par les paramètres fondamentaux. Les sociétés recommandées par un gestionnaire de portefeuille voient ensuite leurs paramètres fondamentaux et ESG faire l'objet de recherches approfondies par l'analyste avec le soutien du directeur de la recherche ESG pour identifier les risques et opportunités qu'elles présentent.

La première tâche de l'équipe du Gestionnaire d'investissement externe consiste à vérifier sa liste restreinte. La liste restreinte comprend les sociétés qui ne sont pas conformes aux filtres d'exclusion du Gestionnaire d'investissement externe et de la Société de gestion, ainsi que d'autres sociétés qui ont été jugées inéligibles en raison d'activités commerciales controversées, d'une mauvaise gestion du risque ESG ou d'autres facteurs. La liste restreinte est établie par l'équipe de gestion de la recherche en collaboration avec le directeur de la recherche ESG et fait intervenir les filtres d'exclusion du Gestionnaire d'investissement externe, les cadres sectoriels et les connaissances institutionnelles accumulées.

L'analyste de couverture du Gestionnaire d'investissement externe, avec le soutien du directeur de la recherche ESG, effectue ensuite une recherche approfondie sur le profil ESG de chaque participation potentielle, pour enfin aboutir à une recommandation sur l'action transmise au directeur d'investissement du Gestionnaire d'investissement externe.

Ce rapport est un outil que le Directeur des investissements du Gestionnaire d'investissement externe peut utiliser pour prendre une décision finale concernant l'éligibilité de la société à une inclusion dans le Fonds du gestionnaire externe. Une fois qu'une société a été approuvée pour l'investissement, elle est ajoutée par l'équipe Conformité du gestionnaire externe à son système de suivi des transactions et du portefeuille.

Dans le cadre de son modèle économique, la Société de gestion effectue des recherches raisonnables pour la sélection et la surveillance des stratégies gérées en externe. Les équipes Recherche raisonnable en gestion (RRG) et ESG effectuent activement des recherches raisonnables sur les actifs sous-jacents du Compartiment.

L'équipe RRG identifie et sélectionne des stratégies d'investissement externes de haute qualité et surveille l'univers des stratégies approuvées. L'équipe d'analystes RRG se concentre sur tous les éléments liés à l'investissement et à la durabilité d'une stratégie d'investissement, tels que l'organisation, l'équipe, l'investissement, la construction de portefeuille, le processus, l'historique de suivi, etc. Les rapports de recherche RRG incluent une recherche raisonnable approfondie en matière de durabilité et un score de durabilité distinct.

Pour toutes les stratégies, les analystes RRG évaluent l'engagement et la transparence du Gestionnaire d'investissement externe en matière d'investissement durable. Ils évaluent également dans quelle mesure et à quelles étapes les critères ESG sont intégrés dans les stratégies d'investissement et effectivement pris en compte en compte dans le processus d'investissement et le portefeuille. Cette analyse est réalisée au moyen d'un questionnaire envoyé via la plate-forme exclusive de la Société de gestion, Deeligenz, ainsi que lors de réunions avec les professionnels impliqués dans la stratégie (par exemple, les gestionnaires de portefeuille, les analystes financiers, les analystes ESG, l'équipe de gestion, etc.). L'analyse approfondie de la Société de gestion est basée sur une « approche 5-P » : Parent, Personnes, Processus, Portefeuille et Performances. Chacun des aspects ci-dessus est évalué et conduit à une évaluation finale de la stratégie.

Dans le cadre du processus de surveillance, l'équipe RRG examine la performance de la stratégie sur une base mensuelle pour s'assurer qu'elle reste alignée sur le style d'investissement du portefeuille. L'équipe RRG est transparente et surveille régulièrement le portefeuille de la stratégie déléguée. Les notations ESG et autres caractéristiques durables des actifs sous-jacents du portefeuille sont surveillées régulièrement. En outre, les analystes RRG prennent part à des réunions trimestrielles avec les Gestionnaires d'investissement externes pour discuter des performances et transactions récentes afin de surveiller l'alignement avec la philosophie d'investissement et de durabilité initialement sélectionnée. Pour se préparer à la réunion, les analystes RRG envoient un questionnaire de surveillance à l'aide de la plate-forme exclusive de la société de gestion, Deeligenz, avec des questions relatives au portefeuille, à la performance et à la durabilité. Au cours des entretiens, le Gestionnaire d'investissement externe précise s'il y a eu des changements au sein de l'équipe et des processus. Les analystes et le Gestionnaire d'investissement externe discutent également de leurs récents engagements et des étapes clés de la période. En outre, les analystes RRG surveillent tous les événements importants susceptibles d'affecter le Gestionnaire d'investissement externe, par exemple en ce qui concerne ses investissements, ses analystes financiers et ESG, ses processus d'investissement, sa capacité d'engagement. Chaque changement peut avoir une incidence sur la notation de la stratégie sur la base des 5-P, ce qui peut entraîner une modification des notations de la stratégie, y compris le score de durabilité.

De plus, l'équipe ESG de la Société de gestion peut soutenir l'équipe d'analystes de la Société de gestion dans l'examen du processus et des méthodologies mis en œuvre par le Gestionnaire d'investissement externe lorsqu'il s'agit de prendre en compte les questions ESG. L'équipe ESG fournira des commentaires qualitatifs pendant la phase de sélection sous forme de second avis et plus globalement, l'opinion de l'équipe ESG est recherchée dans le cas où un événement important est susceptible d'avoir un impact (positif ou négatif) sur le Gestionnaire d'investissement externe et le score de durabilité interne de la solution d'investissement. L'équipe ESG est chargée de vérifier que les investissements sous-jacents du portefeuille modèle du Gestionnaire d'investissement externe sont conformes aux critères de durabilité et/ou de responsabilité convenus avant la création et l'intégration du portefeuille. Tout au long du cycle de vie du portefeuille, l'équipe ESG peut permettre des dérogations sur les participations du portefeuille d'un point de vue ESG. La dérogation est basée sur une analyse interne, afin d'assurer la cohérence des données ESG et l'alignement de la stratégie avec les objectifs durables et/ou les caractéristiques E/S définis et vérifiera le meilleur intérêt du client final.

L'équipe ESG est chargée d'examiner périodiquement les listes d'exclusion, elle évaluera la pertinence des dernières informations ESG concernant les sociétés soumises à des restrictions et mettra à jour les listes en conséquence, ce qui permettra d'ajuster le portefeuille.



Politiques d'engagement

La Société de gestion est spécialisée dans le conseil par délégation. Dans le cadre de son modèle économique, les Gestionnaires d'investissement externes sélectionnés assument la responsabilité de l'engagement auprès des sociétés. Afin de garantir l'homogénéité du vote pour tous ses fonds, la Société de gestion assume la responsabilité du vote et votera pour le Compartiment. Néanmoins, le Gestionnaire d'investissement externe peut jouer un rôle de conseil et guider la Société de gestion sur une question spécifique sur laquelle elle s'est engagée. La Société de gestion reste maîtresse de sa décision en dernier ressort.

Les politiques d'engagement et de vote de la Société de gestion sont disponibles sur son site Internet.

Le Gestionnaire d'investissement externe engage les sociétés conformément à leurs principes, pour créer de la valeur et atténuer les risques ESG potentiels. Les engagements peuvent être axés sur des événements ou représenter des préoccupations permanentes. Le Gestionnaire d'investissement externe peut également s'engager à mieux comprendre la gouvernance, la stratégie, la gestion des risques ou les indicateurs et les objectifs d'une entreprise concernant des questions ESG importantes. Le Gestionnaire d'investissement externe engage des sociétés individuellement et en collaboration avec des partenaires du secteur. Par le biais de ses engagements, le Gestionnaire d'investissement externe recherche des dialogues constructifs qui mènent à des améliorations démontrables, reconnaissant que les sociétés peuvent avoir besoin de flexibilité et de créativité pour mettre en œuvre ce qui leur est demandé.

Si les engagements ne sont pas fructueux ou si les sociétés ne répondent pas suffisamment, le Gestionnaire d'investissement externe peut utiliser des outils de remontée, notamment s'organiser avec d'autres investisseurs pour engager la société ou déposer des propositions d'actionnaire.

L'une des méthodes d'engagement suivantes peut être utilisée :

- parler ou rencontrer directement les équipes de direction de la société ou d'autres représentants concernés
- lettres du Gestionnaire d'investissement externe à la direction ou aux conseils d'administration
- initiatives d'investissement responsable à l'échelle du secteur, telles que les lettres d'adhésion et les groupes de travail d'engagement
- déposer des résolutions d'actionnaires
- autres méthodes de communication

Le Gestionnaire d'investissement externe utilisera ce processus lorsqu'il estime qu'une société ne traite pas ou ne divulgue pas suffisamment d'informations sur un risque ESG important et n'est pas suffisamment réactive à ses tentatives d'engagement ou à ses demandes d'action. Le Gestionnaire d'investissement externe peut se coordonner avec la Société de gestion, avec d'autres investisseurs responsables partageant les mêmes valeurs, pour déposer ou co-déposer des résolutions d'actionnaires.



Indice de référence désigné

Aucun indice spécifique lié aux ESG n'a été désigné pour ce Compartiment.